

# Conseil Communal de Chavornay

## Préavis Municipal N° 19-4/22

**Chavornay-Secteur Grand-Rue/Chemin de la Ville- Remplacement d'une conduite d'eau potable et de l'éclairage public-Entretien des collecteurs EC/EU-Réfection de la chaussée et du sentier. - Demande de crédit.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

La commission composée de : Mme Sara Blanco, MM Pierre-Henry Demierre, Alain Husson, Danish Kandasamy et Fabrice Vulliens, suppléant, présidée par Michel Duvillard s'est réunie le 15 novembre in situ. La discussion sur ce préavis a eu lieu le même soir.

M. Kandasamy, excusé lors de la séance, est remplacé par M. Vulliens, suppléant.

La commission remercie M. Pascal Desponds pour la limpidité de ses explications.

La rupture de la conduite en août dernier, spectaculaire par l'ampleur des gravats déposés sur la Grand-Rue, mais somme toute assez courante sur des conduites de ce type oblige la commune à revoir la distribution de l'eau sur ce tronçon. Les autres services pourraient profiter de l'ouverture de la fouille pour une mise à jour et une optimisation de leurs fonctionnalités.

Une mise à niveau de l'éclairage public ne sera pas un luxe. Une visite sur place un soir de novembre a permis de constater, justement, que cette zone manque cruellement de lux. En effet, sur les trois candélabres solaires installés, un seul a détecté notre passage. La réfection de l'éclairage est indispensable. Des sémaphores posés au sol vont contribuer à illuminer ce sentier peu lumineux. Puisque dorénavant ils seront en fonction qu'une infime partie de la nuit, peut-on espérer une durée de vie prolongée ? Le seul et unique réverbère sur la zone aval sera quant à lui désormais alimenté depuis le haut ce qui permettra de plonger cette zone dans le noir en même temps que le chemin de la Ville.

Outre la lumière, il faudra aussi arroser ce quartier. La vétusté des conduites qui a provoqué cette fuite nécessite un changement complet de la distribution en eau. La conduite PE de 160 mm permettra le bouclage entre le chemin de la Ville et la Grand-Rue.

Une amélioration des branchements privés ainsi que le changement d'une borne hydrante seront réalisés lors de ces travaux. Des vannes d'arrêt seront posées de part et d'autre de la conduite sur la Grand-Rue afin d'éviter de couper l'eau à tout un quartier lors d'une intervention.

La tranchée béante nécessaire pour effectuer ces travaux permettra également d'optimiser et mettre en conformité le réseau EC/EU. Un contrôle minutieux du réseau EC/EU sera effectué sur chaque propriété. En cas d'anomalie, les propriétaires seront tenus de se mettre en ordre avec le système séparatif. Les regards existants avec les deux canalisations dans la même chambre seront également transformés.

Le revêtement de la partie aval sera réalisé en bitume. Le sentier piéton sera lui revêtu de pavés filtrants en béton.

Il faudra voir si les différents services techniques, Gaz, Electricité TV et Swisscom viendront se greffer sur les travaux et profiter de remettre à niveau leurs réseaux respectifs. Il ne faut cependant pas trop attendre d'une éventuelle participation aux frais. A l'instar des coucous, ils aiment bien profiter du lit de la fouille pour s'y installer sans trop s'impliquer financièrement.

Nous espérons néanmoins que l'ECA déliera un peu sa bourse sur les travaux de la conduite d'eau. Ceci permettra d'adoucir un peu la facture.

La réalisation en deux étapes est la seule option possible. Il faudra un peu de patience, de résilience et beaucoup d'organisation pour les riverains affectés par les travaux. La circulation automobile sera impossible sur le tronçon aval durant les travaux.

Les coûts basés sur des soumissions rentrées paraissent réalistes pour des travaux de cette ampleur. La charge annuelle de CHF 13'130.- amortissable en 20 ans semble supportables également.

Pour toutes ces raisons, la commission, à l'unanimité, invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 19-4/22,
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable, de l'éclairage public, d'entretien des collecteurs EC/EU, de réfection de la chaussée et du sentier dans le secteur de la Grand-Rue et du chemin de la Ville.
- D'accorder à ce titre un crédit de CHF 202'000.--.
- De régler la dépense par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans au maximum.

Chavornay, le 30 novembre 2022

Le Président :

Michel Duvillard

La Commission :

Sara Blanco

Pierre-Henry Demierre

Alain Husson

Fabrice Vulliens